

Nombre de conseillers

en exercice : 15 présents : 15 absents : 0 votants : 15 pour : 15 contre : 0 abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le 17 juin à 20h00

se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur HUG Maxime, maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

Date d'affichage : 12 juin 2026

Présents : Mmes CAYROL Maëlys – MORINIERE Agnès - DOUMENC Sophie – MERCIER Martine – MURAT Marianne – SCHOCRON Nathalie - THAMIE Sylvie - MM BLADOU Richard – BOSSION Éric - DELFAUD Alexandre – GRAVES Frédéric - HUG Maxime – JUREDIEU Valentin – MONTAL Jacques – SALES Jean-Pierre.

Mme Sylvie THAMIE a été élue secrétaire de séance.

Objet : Création d'une Commission communale « Aire de Jeux »

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant la volonté de la commune de développer des espaces publics adaptés aux enfants et aux familles,

Considérant le projet de création et/ou de rénovation d'une aire de jeux sur le territoire communal,

Considérant l'intérêt d'associer les habitants à la vie locale et aux projets d'aménagement du cadre de vie,

Après discussion, Le conseil municipal décide :

1 – Création de la commission

Il est créé une commission communale intitulée "Aire de jeux", permettant de proposer la conception, l'aménagement, la sécurisation et l'animation de l'aire/ou des aires de jeux communales.

2 – Objectifs de la commission

Cette commission aura pour missions principales :

- Définir les besoins et attentes des usagers (enfants, familles, écoles)
- Proposer des aménagements adaptés et inclusifs
- Etablir des propositions budgétisées pour présentation au conseil municipal
- Favoriser la concertation avec les partenaires locaux

3 – Composition

La commission est composée :

- d'élus municipaux désignés par le conseil municipal,
- et associer, à titre consultatif, les administrés qui candidatent après validation du conseil municipal (une consultation sera réalisée auprès de la population afin de désigner l'ensemble des membres de la commission).

4 – Désignation du Président de la Commission

Il est décidé de nommer Madame THAMIE Sylvie, Présidente de la commission.

5 – Mise en œuvre

La commission pourra se réunir autant que nécessaire. Elle rendra compte de ses travaux au conseil municipal.

Fait et délibéré, à Assier, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Sylvie THAMIE

Le Maire,
Maxime HUG

